

Compte rendu du Conseil Municipal **Réunion du 2 JUIN 2017 à 19h00**

Convocation en date du 26 mai 2017

L'an deux mil dix-sept, le deux juin, le Conseil Municipal de Lignerolles s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Thierry PENTHIER

Présents : Mmes COSTA Chantale, MICHEL Josiane, REGERAT Sophie, JOUANDANE Juliette
Ms AUTIN Francis, HORMIERE Pierre, VIALTAIX François, LESICKI André,
SIMONNET Jacques, MARAIS Eric, PENTHIER Thierry, TINDILLERE Alain

Absents : COLAZZO Ginette, VAUZELLE Martine, MARAIS Michelle

Pouvoirs : COLAZZO Ginette pour MARAIS Eric
VAUZELLE Martine pour COSTA Chantale
MARAIS Michelle pour SIMONNET Jacques

Secrétaire de séance : JOUANDANE Juliette

Assistait : MAILLARY Marie, Secrétaire de Mairie

2017-06-19 Plan de Sauvegarde Communal (PCS)

Rapporteur : Pierre HORMIERE

Monsieur Pierre HORMIERE, adjoint du Maire, expose que la loi n°2004-811 du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile a donné une assise juridique à la réalisation des plans communaux de sauvegarde (PCS) qui permettent de prévenir et de sauvegarder la population en cas d'évènements exceptionnels. Cette loi, par son chapitre II – protection générale de la population – article 13, rend obligatoire, pour toutes les communes dotées d'un plan de prévention des risques naturels prévisibles approuvé depuis deux ans ou comprises dans le champ d'application d'un plan particulier d'intervention, l'élaboration d'un plan communal de sauvegarde.

Le décret n°2005-1156 du 13 septembre 2005 précise dans son article 1 que le plan communal de sauvegarde définit, sous l'autorité du Maire, l'organisation prévue par la commune pour assurer l'alerte, l'information, la protection et le soutien de la population au regard des risques connus. Il établit un recensement et une analyse des risques à l'échelle de la commune. Il intègre et complète les documents d'information élaborés au titre des actions de prévention. Le plan communal de sauvegarde complète les plans ORSEC de protection générale des populations.

Le PCS comprend :

- le Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM) ;
- le diagnostic des risques et vulnérabilités locales ;
- l'organisation assurant la protection et le soutien de la population... ;
- les modalités de mise en œuvre de la Réserve Communale de Sécurité Civile éventuelle.

Il peut être complété par :

- l'organisation du poste de commandement communal mis en place par le maire... ;
- les actions devant être réalisées par les services techniques et administratifs communaux ;
- la désignation de la personne chargée des questions de sécurité civile... ;
- l'inventaire des moyens propres de la commune, ou des personnes privées... ;
- les mesures spécifiques devant être prises pour faire face aux conséquences prévisibles... ;
- les modalités d'exercice permettant de tester le plan communal de sauvegarde... ;
- le recensement des dispositions déjà prises en matière de sécurité civile... ;
- les modalités de prise en compte des personnes bénévoles... ;
- les dispositions assurant la continuité de la vie quotidienne jusqu'au retour à la normale.

Monsieur le Maire propose : l'élaboration d'un Plan Communal de Sauvegarde ;

- la nomination de Pierre HORMIERE, au poste de Chef de projet, « référant » risques majeurs, chargé de mener à bien cette opération ;

Après en avoir délibéré,

les membres du conseil par :

voix pour : 15

voix contre : 0

abstention : 0

- *prend acte et autorise Monsieur le Maire à entreprendre toutes les démarches nécessaires à la réalisation du Plan Communal de Sauvegarde (PCS) de la commune.*

Monsieur HORMIERE indique que les travaux dans le cadre de l'Ad' ap' se poursuivent, avec cette année, la mise en conformité des sanitaires du stade de foot. Le calendrier des travaux a été fixé.

2017-06-20 Proposition d'achat terrain communal parcelle ZK6 et ZK28

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de Mme NETO Tania et M. DUCLOUX Cyril, habitants de la commune, 10 chemin des Mignottes. Afin d'agrandir leur terrain, ils souhaitent se porter acquéreurs de 200 m² des parcelles communales ZK6 et ZK 28. Les parcelles étant dans le domaine privé de la commune, une cession est possible devant Notaire.

Monsieur le Maire souligne que ces parcelles sont situées en zone constructible du PLU. Il propose le prix du m² à 30 €, ce qui correspond au prix dans le secteur du bourg.

*Après en avoir délibéré,
le conseil municipal par :*

voix pour : 15

voix contre :

abstention :

- *fixe le prix de vente du m² à 30 €*
- *en cas d'accord, Mme NETO et M. DUCLOUX Cyril s'engagent à prendre à leur charge les frais liés à la vente (nouveaux bornages, frais des hypothèques, notaire...)*
- *En cas d'accord, Monsieur le Maire est autorisé à signer la vente devant Notaire.*

2017-06-21 Décisions modificatives du budget

Monsieur le Maire explique la nécessité de modifier le budget de la commune pour faire face à des dépenses non programmées lors de l'élaboration du budget 2017.

- Pour l'achat d'une tondeuse

Ouverture du programme n°158 « Matériel espaces verts » : c/2188 : + 510.00 €

Programme n° 53 « CCAB tranche 1 » : c/ 2313 : - 510.00 €

- Achat d'un véhicule électrique

Programme n° 14 « Voiture communale : c/2188 : - 5 000.00 € et c/2182 : + 5 000.00 €

C/ 2182 : + 19 000 €

Ce programme a obtenu une subvention de 80% sur le montant HT soit 16 000 €

c/ 1321 (recette) : + 16 000.00 €

Programme n° 53 « CCAB2 tranche 1 » : - 3 000.00 €

- Jardin pédagogique – Aménagement de la cour de l'école

Ce programme à une dépense programmée de 2 000.00 € mais ne nécessite que 753.00 € en dépense. M. le Maire souhaite attribuer le reste de ce programme à la coopérative scolaire de Lignerolles pour d'autres achats d'aménagement de la cour de récréation.

Programme n°56 : c/2188 : - 1 247.00 €

C/021 : - 1247.00 €

c/023 : - 1247.00 €

c/2748 « subvention exceptionnelle » : + 1 247.00 €.

- Bâtiments communaux

Il convient de changer l'article des dépenses compte tenu de la nature des travaux.

Programme n° 34 : c/2313 : - 16 000.00 € et c/ 2315 : + 16 000.00 €

Après en avoir délibéré,

les membres par :

voix pour : 15

voix contre :

abstention :

-adoptent les modifications du budget Général 2017 proposées.

2017-06-22 Convention de partenariat avec le centre social de st Martinien pour l'accueil de loisirs

Monsieur le Maire donne lecture de la convention de partenariat entre la commune de Lignerolles et le Centre Social de St Martinien pour la gestion de l'accueil de Loisirs périscolaire pour l'année 2017-2018. Il précise que l'accueil du mercredi matin a été ajouté à la convention suite à la réforme des nouveaux rythmes scolaires.

Après en avoir délibéré,
le Conseil Municipal par :
voix pour : 15
voix contre : 0
abstention : 0

- autorise Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat annexée.

2017-06-23 Convention de mise à disposition du personnel communal au Centre Social de St Martinien pour l'accueil de Loisirs

Monsieur le Maire présente la convention de mise à disposition de l'agent communal, Mme MASFRAND pour l'accueil de Loisirs sur l'année 2017/2018. Cette dernière a donné son accord, l'avis du Centre de Gestion de la FPT est en cours.

Après en avoir délibéré,
le Conseil Municipal par :
voix pour : 15
voix contre : 0
abstention : 0

- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition annexée.

2017-06-24 Convention de mise à disposition des locaux de la Maison des Loisirs au Centre Social de St Martinien pour l'accueil de Loisirs

Monsieur le Maire donne lecture de la convention de mise à disposition de la Maison des Loisirs au Centre Social de St Martinien pour l'organisation de l'accueil de loisirs périscolaires 2017/2018.

Après en avoir délibéré,
le Conseil Municipal par :
voix pour : 15
voix contre : 0
abstention : 0

- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition des locaux annexée

2017-06-25 Remboursement frais kilométriques Mme Jacquinet

Cet agent des services techniques en charge du restaurant scolaire effectue les courses pour le restaurant scolaire avec son véhicule personnel. Elle a ainsi effectué 677 km entre le 1^{er} septembre 2016 et le 5 juillet 2017.

Le remboursement est de 236.95 €.

Après en avoir délibéré,
le conseil municipal par :
voix pour :
voix contre :
abstention :

- Procède au remboursement des frais kilométriques de Mme JACQUINET pour 236.95 €

2017-06-26 Tarifs cantine

Monsieur le Maire indique que les recettes des facturations des repas pour 2016 ont produit la somme de 22 531.81 €. Le budget des dépenses « Alimentation » inscrit au budget 2017 sont de 16 000 € (augmentation de 2 000 € par rapport à 2016) car le nombre de repas journaliers a augmenté. La moyenne du nombre de repas/jour est de 60 repas soit 8 640 repas pour 2016-2017.

Les tarifs actuels sont de :

Prix des repas :

- tarif 1 : 1.99 € (QF < ou égale à 480 € + agents communaux)
- tarif 2 : 2.42 € (QF entre 481 et 700 €)
- tarif 3 : 2.65 € (QF entre 701 et 1 000 €)
- tarif 4 : 3.26 € (QF > à 1001 € ou sans justificatif de ressources + adultes)

Monsieur le Maire propose une augmentation de 2%.

Après en avoir délibéré,
le conseil municipal par :
voix pour : 15
voix contre :
abstention :

- décide d'augmenter le prix du repas de la cantine comme suit à partir du 1^{er} septembre 2017 :
- tarif 1 : 2.03 € (QF < ou égale à 480 € + agents communaux)
- tarif 2 : 2.46 € (QF entre 481 et 700 €)
- tarif 3 : 2.70 € (QF entre 701 et 1 000 €)
- tarif 4 : 3.33 € (QF > à 1001 € ou sans justificatif de ressources + adultes)

Monsieur le Maire tient à remercier Mme Jacquinet, agent en charge de la restauration ainsi que Mmes COSTA Chantale et VAUZELLE Martine pour l'organisation du repas à thème « américain ». Il souligne les échanges intéressants entre les deux élues et l'agent afin de tendre vers un service de qualité et des propositions variées.

2017-06-27 Tarifs Accueil de loisirs Péri-scolaires

Monsieur le Maire tient à remercier le Centre Social de Saint Martinien qui a toujours réussi à remplacer l'animatrice de la commune durant ses absences, très rapidement et avec beaucoup d'efficacité. Il tient également à remercier tous les volontaires qui ont permis de proposer aux enfants des TAP de qualité.

Monsieur le Maire souhaite ne pas augmenter les tarifs de l'accueil péri-scolaire, conformément à la délibération 2015-06-36 modifiées par la délibération 2015-10-47.

Après en avoir délibéré,

le conseil municipal par :

voix pour : 15

voix contre :

abstention :

- *N'augmente pas les tarifs : prix de la journée : 2.50 € et 1€ la demi-heure supplémentaire (18h à 18h30).*

Informations

- Conservatoire d'Espaces Naturels : Le CEN propose aux élus des communes du département de s'engager à ses côtés dans un projet participatif de connaissance, de préservation et de valorisation du patrimoine naturel du territoire. Depuis 2010, l'Etat a mis en place la démarche « Atlas de la Biodiversité Communale » ou ABC qui a pour objectifs :
D'aider les communes volontaires à connaître, protéger et valoriser leur patrimoine naturel ; d'améliorer la connaissance de cette biodiversité en réalisant des inventaires ; d'impliquer activement les habitants dans cette dynamique ; de prendre en compte la biodiversité dans la gestion de son territoire. Un circuit de randonnée pédagogique dans les Gorges du Cher pour être proposé pour découvrir la faune et la flore du site. Mme Jouandane et M. Simonnet sont nommés Référent.
- Nouvelles Communales : élaborées et éditées en 2 jours, Monsieur le Maire souhaite remercier le service administratif de la commune et tout particulièrement Hélène PETIT (en charge de l'accueil).
- L'action du « co-voiturage » a permis de recenser à ce jour, 5 volontaires. D'autres sont en attente d'inscription. Cette liste sera fournie aux personnes pouvant bénéficier de ce service par M. Lesicki, initiateur de cette démarche et chargé de sa mise en place.
La commune s'est proposé de récolter des dons pour l'association « Les yeux de BICH'RETT ». Un habitant de la commune effectuera une course pour récolter des fonds, de Digoïn à Quinssaines les 24 et 25 juin. Un rassemblement est prévu le 25 juin à Lignerolles à 15h30.
- PEDT : Le mardi 6 juin 2017 à 14h00, dans les locaux du PETR est organisée une réunion qui aura pour objet la présentation de l'Appel à Manifestation d'Intérêt « Territoires d'Excellence Pleine Nature Auvergne-Rhône-Alpes » en perspective d'une candidature du PETR Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher. Afin d'obtenir plus d'informations, M. Autin est chargé d'assister à cette réunion.
- Commission Tourisme de Montluçon Communauté :, une passerelle sera installée au Château de l'Ours. Thierry propose que soit également effectuée dans le cadre du SMAT une modification de l'accès à la berge côté Lignerolles de la passerelle existante permettant ainsi de pouvoir effectuer une boucle de randonnée en remontant sur Lignerolles. Une mutualisation est étudiée pour l'installation des passerelles.
- PLUi : le comité de pilotage se réunira mercredi 7 juin à la cité administrative.
- Véhicule électrique : une démonstration d'un véhicule sera organisée jeudi 8 juin à 14h à Lignerolles

- Brocante : elle aura lieu le dimanche 11 juin. Un arrêté de circulation a été pris afin de laisser l'accès libre en mairie en raison des élections législatives.
- Réunion de quartier : suite aux dernières intempéries, une réunion est organisée lundi 12 juin aux Agrôles.
- Terrain de football : le piquetage a été effectué par les agents de la ville de Montluçon dans le cadre de la mutualisation des services. Le coût est de 1 500 € (sable + piquetage). En 2002, cette opération, réalisée par une entreprise privée, avait coûté 3 000€. Monsieur le Maire tient à remercier la qualité du travail des agents de la ville de Montluçon.
- Course de vélo : M. Casilla, élu de Montluçon Communauté en charge des sports, propose que Lignerolles soit une commune « étape » avec l'arrivée d'une course cycliste au bourg le 20 septembre 2018. Thierry voudrait adjoindre à cette manifestation une exposition sur le vélo à travers les âges. Il souhaite la constitution d'un groupe de travail. Un appel aux associations et aux amateurs et connaisseurs du monde du vélo sera effectué.
- Commission Culture Montluçon Communauté : le conservatoire de musique peine à garder les élèves après 11-12 ans, une réflexion est en cours, notamment sur le nombre exacte d'élèves. Le Mupop a vu sa fréquentation s'envoler. Il est possible que l'amélioration de la communication et la baisse des coûts d'entrée en soient la raison.
- AG du Centre social de Saint Martinien : la situation financière de cette structure s'est améliorée avec un excédent constaté de 25 114 € pour 2016, dû en particulier à une subvention exceptionnelle de la CAF. Il a été également précisé que les activités du RAM se portent bien.
- AG Sictom : programmée le 15 juin, M. Simonnet sera présent.
- Fleurissement de la commune : à l'initiative des agents, il a été effectué avec beaucoup de réussite.
- CCAB : l'appel d'offre pour la Maitrise d'œuvre est en cours. L'offre est visible sur le site de la commune et sur le panneau extérieur de la commune. Les dossiers doivent être remis en mairie avant le 23 juin midi.

AG du CEN : J. Jouandane a assisté à l'AG du CEN Allier qui s'est tenue le samedi 20 mai à Saint Martin des Lais. Une balade nature le matin et un déjeuner ont permis aux administrateurs et adhérents de se retrouver et d'échanger. Le bilan a été dressé l'après-midi.

Elle était présente au CA qui a eu lieu le Jeudi 1^{er} juin à Châtel de Neuve : l'occasion de faire un point sur l'année écoulée avec un rapport moral plutôt positif réalisé par son Président Bernard Devoucoux. De nouveaux membres ont été accueillis mais des postes sont encore vacants. L'équipe salariée (15 personnes) est actuellement fluctuante due à des départs et un congé mater ; des recrutements sont en cours. Différents projets sont prévus notamment un partenariat avec Focalis pour la réalisation d'un film (Sologne Bourbonnaise par nature). A souligner la nomination d'Estelle Cournez, Directrice du CEN Allier à l'ordre National du mérite pour son travail et son implication notamment pour son livre « sur les traces de l'Allier »

- Passeports jeunes : ils sont désormais disponibles en mairie.

Fin de la séance : 21h20